

BASE



Biodiversité, Agriculture, Sol & Environnement
La Croix Pigeard 55580 LASSY France : +33.299420806

Base est un

réseau d'échange

d'agriculteurs, et de techniciens innovants,
qui mettent en oeuvre

l'agriculture de conservation

Rechercher

➤ [ACCUEIL](#)

➤ [L'AGRICULTURE DE CONSERVATION](#)

➤ [QUI SOMMES-NOUS ?](#)

➤ [ESSAIS TERRAIN](#)

➤ [LE RÉSEAU DÉPARTEMENTAL](#)

➤ [ACTIONS](#)

➤ [AGENDA](#)

➤ [DOCUMENTATION](#)

➤ [LIENS](#)

26

CALENDRIER

<< fév. 2017 >>

lu	ma	me	je	ve	sa	di
30	31	1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26



BIENVENUE

B.A.S.E. est une association qui regroupe des professionnels passionnés par l'agriculture de conservation, soucieux de réfléchir à leurs pratiques et curieux de comprendre le fonctionnement de l'écosystème du sol agricole.



le 26 février 2016

STATUTS DE L'ASSOCIATION B.A.S.E. (BIODIVERSITE, AGRICULTURE, SOL ET ENVIRONNEMENT)

PREAMBULE

L'association Biodiversité, Agriculture, Sol et Environnement est issue d'un groupe de personnes qui placent entre autre les Techniques Culturelles Simplifiées (TCS) et le semis direct (SD) comme piliers d'une agriculture durable parce que respectueuse de l'environnement. Les personnes fondatrices ne travaillent pas dans les mêmes entreprises où organismes para-agricoles mais se sont rencontrées au cours de différentes journées techniques. Leur conviction est qu'il devenait urgent de structurer les informations et les actions dans le but d'adapter, divulguer la pratique des TCS et SD ainsi que le développement d'approches plus récentes mais complémentaires comme l'intégration de couverts végétaux performants, l'adaptation des rotations ainsi que toutes les techniques concourant à rendre le sol plus vivant et l'agriculture plus économe, autonome et respectueuse de l'environnement.

ARTICLE 1 : Nom de l'association

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre BASE (BIODIVERSITE, AGRICULTURE, SOL, ENVIRONNEMENT).

ARTICLE 2 : Relation avec l'environnement professionnel

L'association est indépendante de toute entreprise privée, organisations professionnelles, syndicat et autre association mais s'autorise de collaborer et apporter son expertise et son réseau selon des conditions négociées pour des actions, manifestations, communications et expérimentations correspondant à son objet.

ARTICLE 3 : Objet de l'association

Cette association s'intéresse à toute technique susceptible d'améliorer les pratiques agricoles dans le sens d'une agriculture durable, et en particulier aux Techniques Culturelles Simplifiées et couverts végétaux, associées sous le vocable de "Techniques de Conservation des Sols" ou « agriculture de conservation »

Elle a pour but sur l'ensemble du territoire national de :

- Former et informer les adhérents afin de les aider à progresser et réussir dans la voie d'agriculture de conservation qu'ils ont choisie.
- Faciliter les échanges d'informations, d'idées et de pratiques entre groupes et membres du réseau.
- Faire connaître ces techniques par toutes communications ou manifestations quelles que soient leurs formes à partir du moment où elles correspondent aux objectifs.
- Initier des études ou des expérimentations ayant pour but de mieux connaître leurs effets agronomiques ou environnementaux,

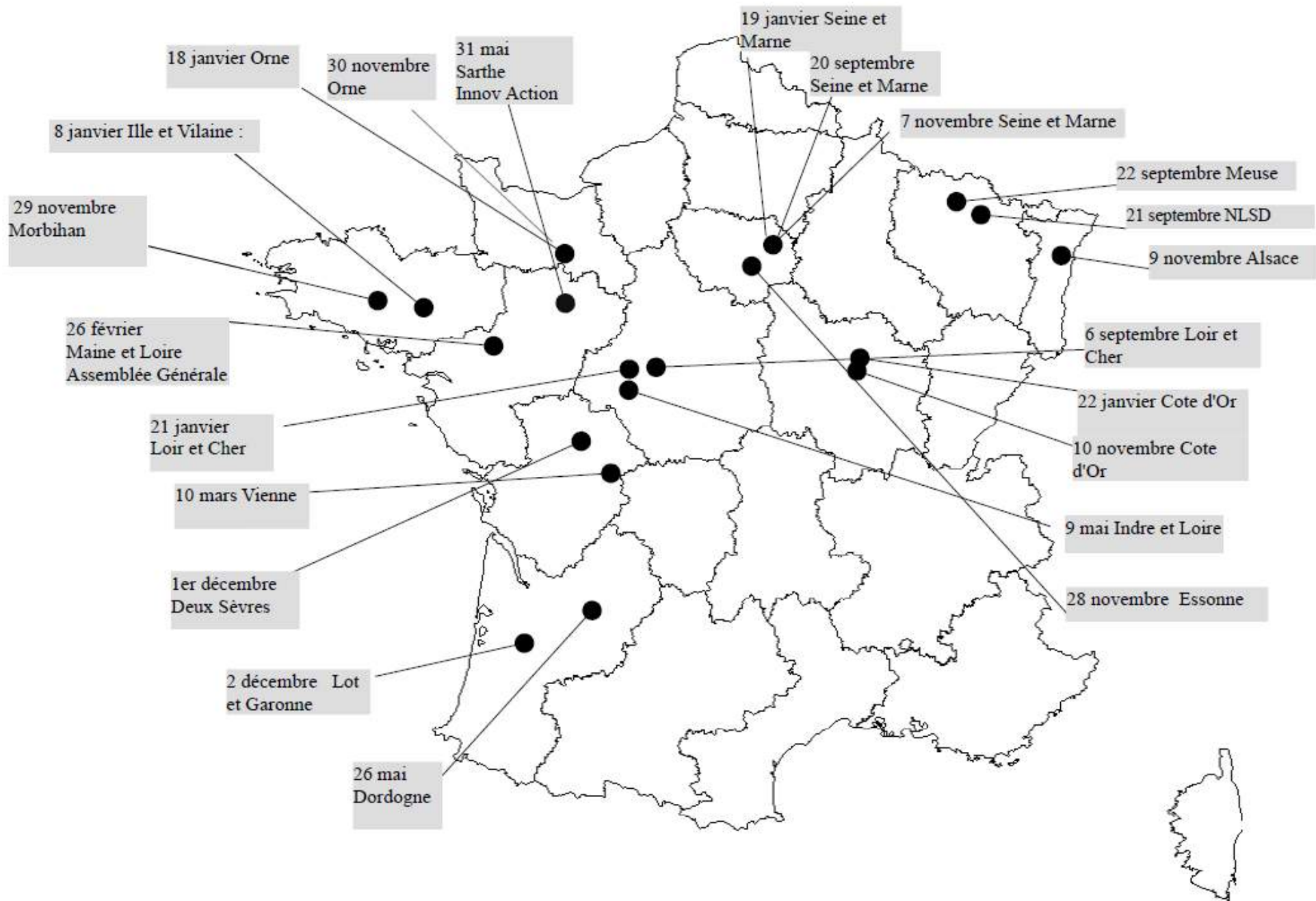
ARTICLE 4 : Siège de l'association

Le siège social est situé à l'adresse suivante : la Croix Pigeard 35580 LASSY et pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration.

ARTICLE 5 : Les membres

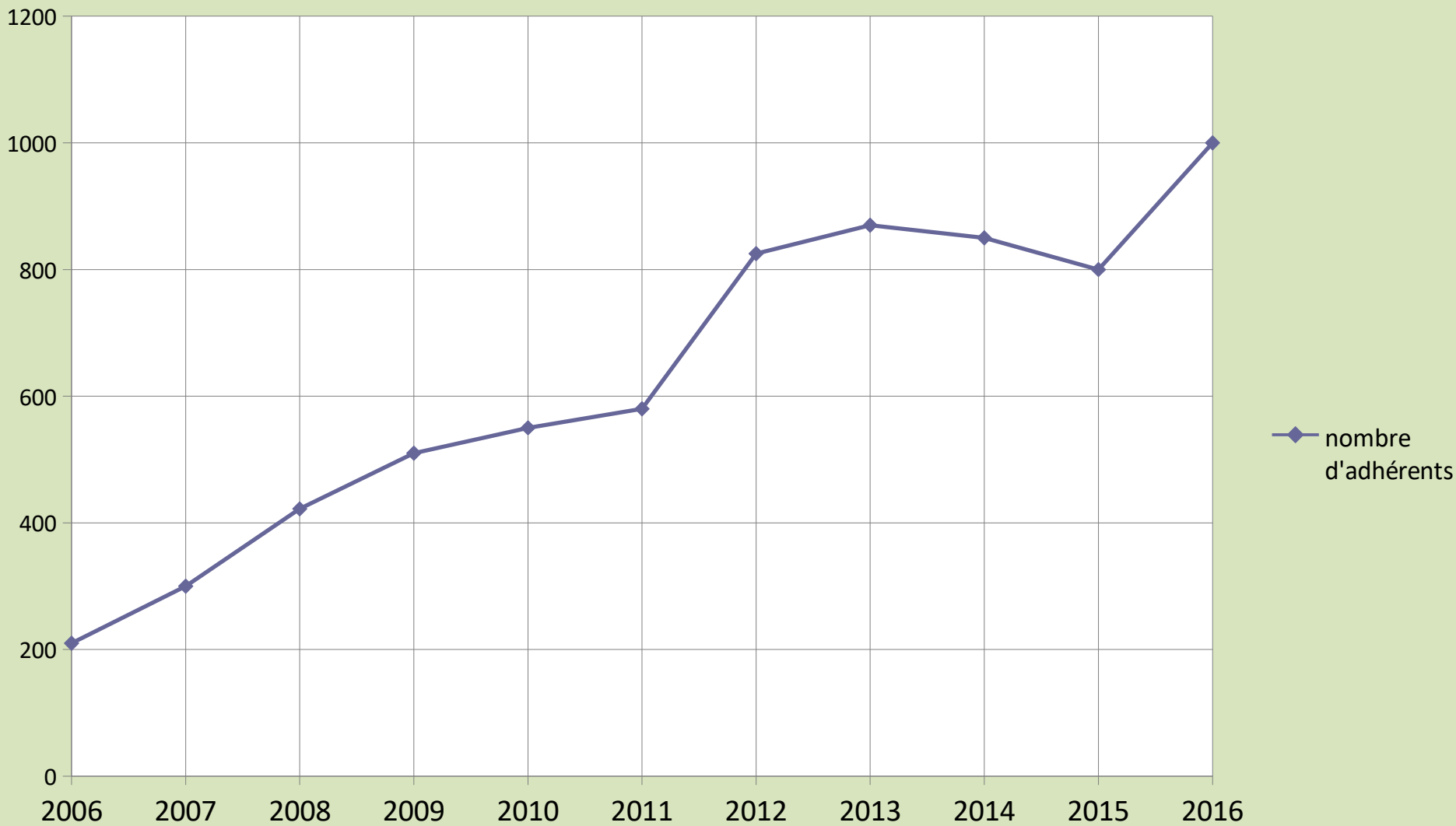
L'Association se compose de Membres Actifs (à jour de cotisation), personnes physiques adhérant aux présents statuts et s'engageant à contribuer aux actions de BASE.

L'association se réserve le droit d'associer à titre de membres consultatifs d'autres personnes se situant dans les objectifs.

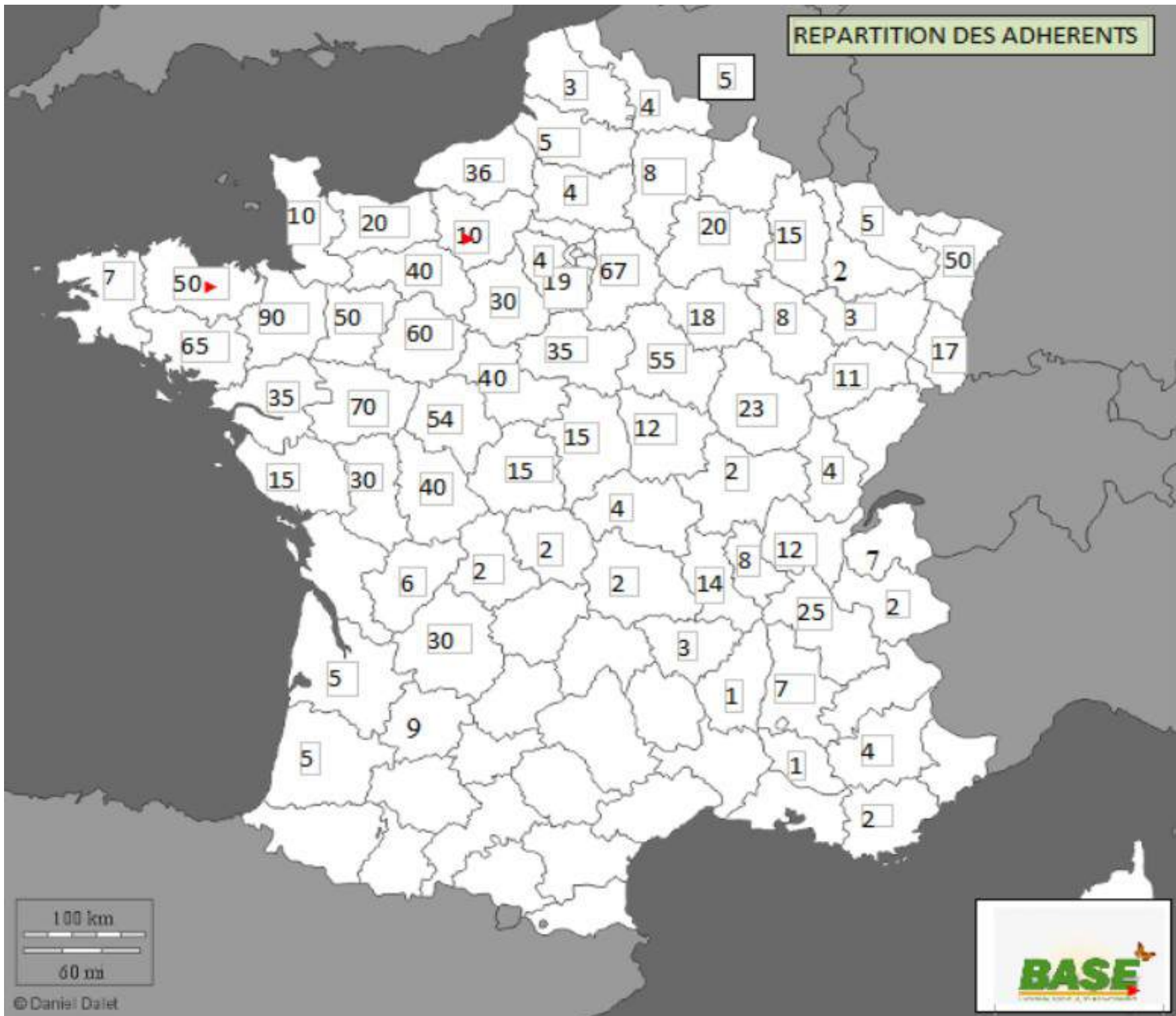


JOURNEES BASE 2016

EVOLUTION ADHERENTS BASE 2006 - 2016



REPARTITION DES ADHERENTS



© Daniel Dalet



